

Règlement graphique - Légende PLU Loceries & Jorpes
Avril 2023

PROJET

Zones urbaines et à urbaniser

- U1 - Centre dense
- U2 - Centre dense avec qualité patrimoniale
- U3 - Centre dense avec qualité patrimoniale
- U4 - Immobilis et équipements
- U5 - Zone résidentielle
- U6 - Zone résidentielle avec qualité patrimoniale
- U7 - Zone d'activités économiques
- U8 - Zone d'activités artisanales ou commerciales
- U9 - Equipement public
- U10 - Sites historiques inscrits de Lorient
- U11 - Zone à urbaniser ouverte
- U12 - Zones résidentielles
- U13 - Equipement public
- U14 - Zone à urbaniser ouverte
- U15 - Zones résidentielles
- U16 - Equipement public
- U17 - Zones à urbaniser ouvertes
- U18 - Zones résidentielles
- U19 - Equipement public

Zones agricoles et naturelles

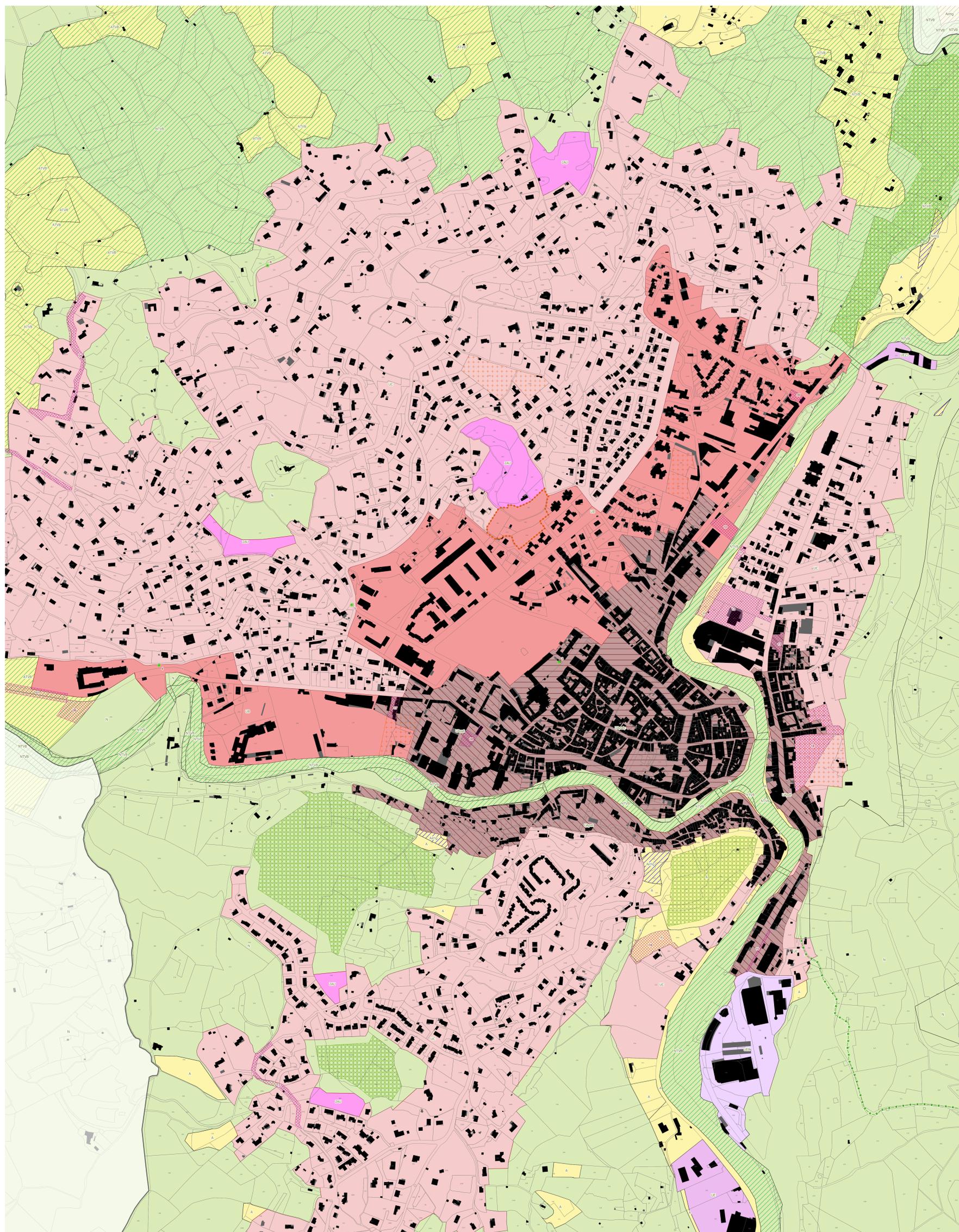
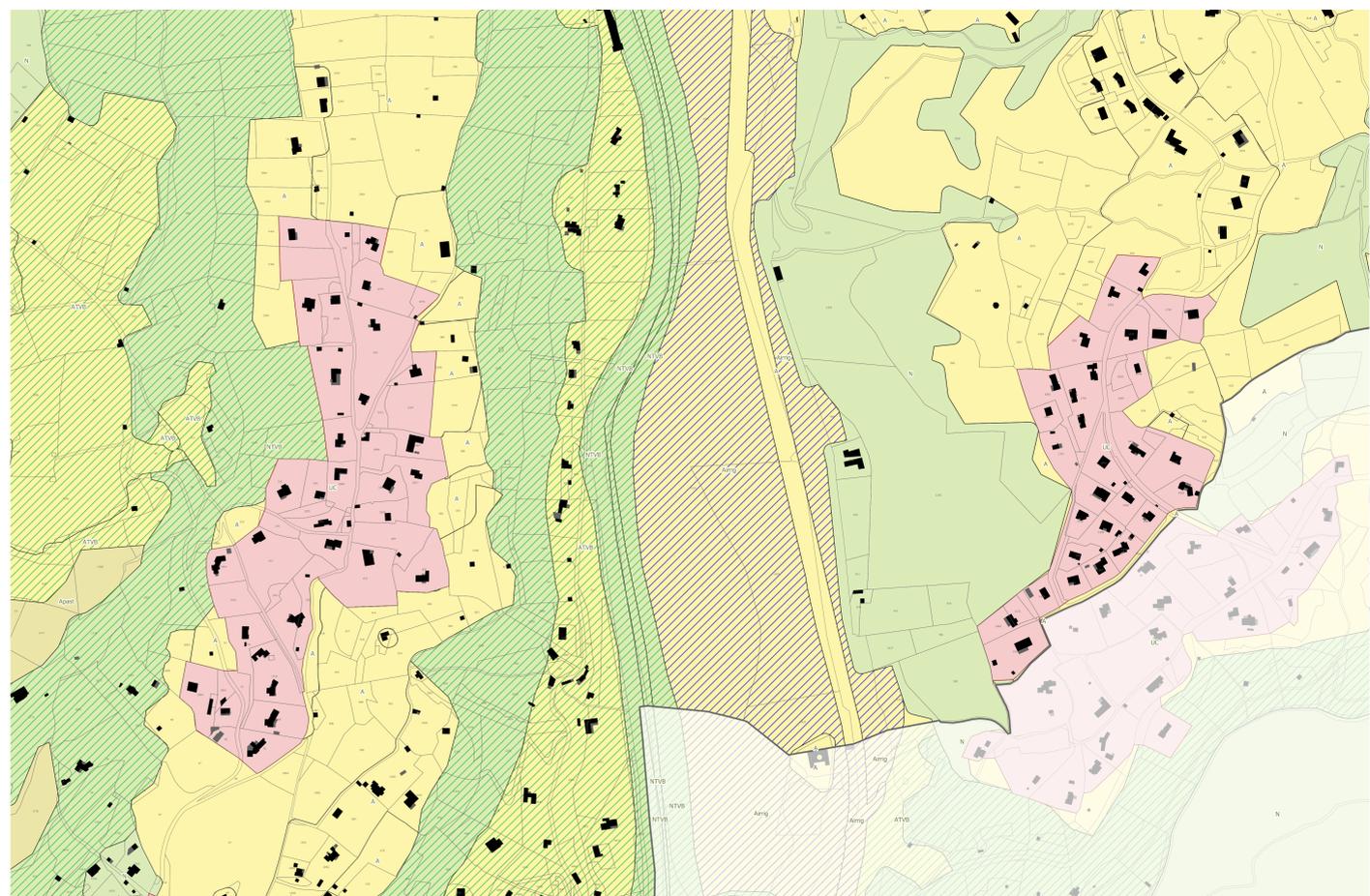
- NA - Zone naturelle
- NA1 - Centre
- NA2 - Défilés
- NA3 - Collines
- NA4 - Hermines
- NA5 - Jardins
- NA6 - Lacs
- NA7 - Paysage
- NA8 - Plaines
- NA9 - Rivières
- NA10 - Stockage
- NA11 - Zones côtières et littorales
- NA12 - Zones humides
- NA13 - Zones agricoles
- NA14 - Hermines
- NA15 - Polyvalent agricole
- NA16 - Paysage
- NA17 - Zones côtières et littorales
- NA18 - Zones humides
- NA19 - Zones agricoles
- NA20 - Zones agricoles

Prescriptions réglementaires

- Éléments de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre topographique
- Éléments de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre topographique
- Contributions et installations nécessaires à des équipements collectifs
- Secteur de telle et de capacité d'accueil limitée (STICAL)
- Équipement collectif
- Prévisions d'attente du projet d'aménagement global
- Secteur avec conditions spéciales de construction
- Équipement collectif
- Prévisions d'attente du projet d'aménagement global
- Éléments de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre topographique
- Contributions et installations nécessaires à des équipements collectifs
- Secteur composé des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)



0 100 200 m



Règlement graphique - Légende

PROJET

PLU Lodève & Laroze
Avril 2023

Lodève

Zones urbaines et à urbaniser		Zones agricoles et naturelles	
UA - Centre dense	N - Zone naturelle	N - Zone naturelle	N - Zone naturelle
UAqd - Centre dense avec qualité patrimoniale	Nc - Carrerie	Nc - Carrerie	Nc - Carrerie
UAqs - Centre dense avec qualité patrimoniale	Nd - Déchets	Nd - Déchets	Nd - Déchets
UB - Immeubles et équipements	Nf - Forêt	Nf - Forêt	Nf - Forêt
UC - Zone résidentielle	Nh - Herminette	Nh - Herminette	Nh - Herminette
UCqd - Zone résidentielle avec qualité patrimoniale	Nj - Jardins	Nj - Jardins	Nj - Jardins
UE - Zone d'activités économiques	Nk - Lisières	Nk - Lisières	Nk - Lisières
UEC - Zone d'activités artisanales ou commerciales	Np - Paysage	Np - Paysage	Np - Paysage
UEP - Équipements publics	Npv - Photovoltaïque	Npv - Photovoltaïque	Npv - Photovoltaïque
UF - Unité touristique nouvelle de Lodève Ling	Nr - Rivage	Nr - Rivage	Nr - Rivage
ZAU - Zone à urbaniser ouverte	Ns - Solsage	Ns - Solsage	Ns - Solsage
ZAUc - Activités économiques	NTVB - Trame verte et bleue	NTVB - Trame verte et bleue	NTVB - Trame verte et bleue
ZAUd - Équipements publics	NZH - Zone humide	NZH - Zone humide	NZH - Zone humide
ZAUf - Zone à urbaniser fermée	N-STECAL - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées	N-STECAL - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées	N-STECAL - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
ZAUe - Activités économiques	A - Zone agricole	A - Zone agricole	A - Zone agricole
ZAUf - Équipements publics	Ab - Herminette	Ab - Herminette	Ab - Herminette
	As - Reforestation irrigable	As - Reforestation irrigable	As - Reforestation irrigable
	Asr - Reforestation	Asr - Reforestation	Asr - Reforestation
	ATVB - Trame verte et bleue	ATVB - Trame verte et bleue	ATVB - Trame verte et bleue
	ADH - Zone humide	ADH - Zone humide	ADH - Zone humide
	A-STECAL - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées	A-STECAL - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées	A-STECAL - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

Prescriptions réglementaires

- Élément de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Linéaires commerciaux à préserver
- Élément de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Espace boîd classé
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité
- Équipement ouvert
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- Élément de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs
- Secteur constructif et orientations d'aménagement et de programmation (SAMP)

0 100 200 m

